

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7137
vendredi 5 juin 2026



SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS



ELIAN ROBERT

D'une île
à l'autre

P5 À 7

KAMPÀ P2
OPINIONS P4
ASSEMBLÉE P15
AGENDA P18
POLITIQUE P19
ANNONCES LÉGALES P9



LES TOPONYMES
DE L'ÉVÊQUE
(O CARA MUSA,
CHI STA IN CEPPUNIÉDHU) P16

1,75 €



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

LE "DÉBAT"

AUTONOMIE, MAIS DANS LA RÉPUBLIQUE!

BOÎTE DE PANDORE!

LA KEURSE EST FRANÇAIS, POINT BARRE!
ATTACHEMENT À LA TERRE!

LE BEURRE ET
L'ARGENT DU BEURRE!
VIGILANTS!
VOUS N'ÊTES PAS UN PEUPLE!

PIÙ DI 50 ANNI
DI LOTTA
PER QUÈ

LIBRES AVEC L'ARGENT DE LA MÉTROPOLE

VOUS ET LES ISLAMISTES, C'EST PARÉIL!

LINGUA
POPULU
AUTONOMIA

KAMPÀ



RENCONTRE

**ELIAN ROBERT
D'UNE ÎLE À L'AUTRE**

OPINIONS

DETTI È FATTI

ASSEMBLÉE

LINGUA

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

AGENDA

**POLITIQUE
CHRONIQUE INQUIÈTE**

ANNONCES LÉGALES

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
DIRECTION RÉDACTION**

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: **Paul Aurelli**
Directeur délégué: **Jérôme Fabro-Aurelli** • jfa@daurelli.com
Chef d'édition: **Elisabeth Milleliri** • informateur.corse@orange.fr
1^{er} secrétaire de rédaction: **Eric Patris** • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA
Secrétariat: **Bernadette Benazzi**: 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero: 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef: 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €
114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40
Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés: PA, JFA.
CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Equità aerea

Par una volta, a nutizia meriteghja d'essa salutata senza riserva. Dipoi u 1a di ghjugnu, a tassa nant'à i biglietti d'avviò di i ligni di a cuntinuità tarrituriali trà a Corsica è u cuntinenti hè stata ridutta di 65 %. Dare-tu à issu sciffru, c'hè un'avanzata cuncreta pà millai di Corsi chì, ogni annu, viaghjani micca pà cunfortu ma pà necessità. Una decisioni chì ùn hè micca falata da u celu. Hè a conclusioni di una lotta longa purtata da i raprisintanti di l'isula, chì dinunziavani dipoi un pezzu l'inghjustizia di una fiscalità appiecata à tutti i tarritorii mentri chì a Corsica pati i cunsequenzi pirmanenti di l'isulanità. Quandu a tassa di sulidarità nant'à i biglietti d'avviò hè stata crisciuta di manera putenti in u 2025, quantu sò à avè avertitu nant'à l'impatti pà i residenti corsi. I prumessi d'esunerazioni s'erani tandu cunfruntati à ostaculi ghjuridichi è auruepi, cù una collara è un'incumprensioni forti nant'à l'isula. Parchi a rialità corsa hè simplici: quì, l'avviò ùn hè micca un mezu di trasportu à mezu à tant'altri, hè suventi indispinsevuli. Ch'ella sighi pà un appuntamentu medicali spicializatu, pà fà i so studii, sviluppà un'attività economica o mantena ligami di famiglia, francà u mari faci parti di a vita d'ogni ghjornu. I sciffri avanzati da pare-chji urganisimi rammentani d'altrondi chì una parti maiò di u prezzu di i biglietti hè dighjà custituuta di tassi diversi. A riduzioni dicisa oghji ùn cambierà micca ella sola u trasportu aereu isulanu. Ùn farà micca spariscia i difficoltà ligati à i costi di sfruttera o à un marcatu chì movi sempri. Ma manda un missaghju forti, quillu di a ricun-niscenza di u carattaru essenziali di i ligami trà a Corsica è u cuntinenti. Aldilà di l'ecunumii rializati nant'à ogni bigliet-tu, s'incalca torna nant'à un principiu fundamintali, vali à di l'egualità trà i citadini. Essa corsu ùn devi mai significà pagà di più par avè accessu à i listessi diritti, à i listessi sir-vizii o à i listessi uppurtunità di pettu à l'altri. Mentri ch'ellu si parla di più in più inde l'attualità d'affari problematichi, di cresci è di difficoltà, issa decisioni hè sinonima d'un bellu rifiatu. ■ **Santu CASANOVA**

PARADOXER

Je pourrais vous parler de l'abyssale contradiction des mots et des actes d'un président qui se croit Dieu et que l'on pense fou, à tort. Un homme qui joue avec le feu, la vie d'hommes, de femmes et d'enfants victimes de son ego, et qui justifie une question de pétrodollars par une réponse humanitaire fallacieuse. Je pourrais vous parler de cette antinomie entre la justice de certains médias ou réseaux sociaux qui privilégient la loi du lynchage, les procès d'intention, les insultes et les menaces et, celle des tribunaux qui se doit de respecter un temps long pour être la plus juste possible. Je pourrais vous parler de cette aberration que représentent ces méga-hôtels flottants déversant, le temps d'une journée sur nos côtes, des flots de passagers qui s'amoncellent dans nos rues et nos cours, le temps de quelques photos, de quelques achats-souvenirs. Un passage éphémère, où la culture et l'écologie n'ont pas ou peu de place et, qui le soir venu, ne laisse derrière lui qu'un ressac de regrets, d'amertume, mais aussi de soulagement. Je pourrais vous parler de cette incongruité linguistique qui consiste, au lieu de prendre conscience du réchauffement climatique, à parler de «records de température» comme s'il s'agissait de performances à souligner, en oubliant qu'il n'y a ici ni podium, ni médaille, ni vainqueur, mais seulement un désastre planétaire qui s'accélère et des victimes.

Mais j'aimerais surtout, par ces dernières lignes, vous parler de ces petits moments qui font autant de bien qu'ils font sens : des bienfaits contre-sens pour oublier les vicissitudes de ce monde. Des moments suspendus pour prendre soin de l'autre, non par simple compassion, mais pour être à son écoute comme de nous-même, ressentir ses émotions sans les confondre avec les nôtres, dire un mot, faire un geste bienveillant. Oui, j'aimerais vous parler de ce temps qui n'a rien en commun avec celui qui scande nos journées, qui creuse nos rides et grise nos mines. Mais espace oblige, je ne peux l'évoquer davantage ! À vous donc, maintenant, de faire parler ce paradoxe humain, et surtout cette belle part de notre dualité – trop souvent oubliée en ces temps troublés – pour qu'elle soit mieux lue, entendue et défendue. ■ **Dominique PIETRI**

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- ☐ Pour un an à la version papier pour **65€**
- ☐ Pour un an à la version par voie électronique pour **35€**
- ☐ Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€**

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

☒ **Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):** _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

☒ **Ci-joint mon règlement par**

☐ CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN ☐ CARTE BANCAIRE

N° _____

Expire fin _____ Clé _____ les 3 derniers chiffres
au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



ELIAN ROBERT

D'une île à l'autre

Eliau Robert a presque 20 ans.

*Originaire de La Réunion,
il est né à Romagnieu, en Isère.*

*Etudiant en première année
de licence Information-Communication après
des études à Chambéry,
il a rejoint Corte en septembre 2025.*

*Une arrivée récente à l'échelle d'une vie, mais
suffisante pour bouleverser bien des certitudes.*

*Il était venu chercher une formation
universitaire et poursuivre son activité
d'arbitre, il a découvert bien davantage :
une île, une culture
et une manière d'habiter son territoire
qui nourrissent sa curiosité
mais aussi son attirance pour l'île
qui est son berceau familial.*



Photo Roselyne Beretti

Le drapeau reste baissé le long de sa jambe tandis que le jeu se développe à quelques mètres de lui. Derrière les lunettes, le regard suit attentivement le déplacement des attaquants et la remontée de la ligne défensive. Sur le bord du terrain, Elian Robert semble parfaitement à sa place. Pourtant, sa manière d'être tranche avec l'image qu'on se fait parfois d'un arbitre. Sur la ligne de touche du stade Santos-Manfredi, à Corte, il ressemble davantage à un étudiant venu assister au match qu'à l'un de ses acteurs. Ceux qui effectuent régulièrement les déplacements avec lui ont fini par s'habituer à ses silences. Pendant que les discussions vont bon train, il regarde défiler les paysages. *« Dans la voiture, je ne parle pas. Je regarde. »* Avant de se faire une opinion, il préfère observer. Avant de parler, il écoute. Avant de juger, il regarde.

En quittant l'Isère pour rejoindre l'Université de Corse, il emporte avec lui davantage d'interrogations que de certitudes. Comme beaucoup de jeunes du continent, il connaît l'île à travers ce que d'autres en ont raconté. À force d'entendre les mêmes récits, il a fini par nourrir quelques inquiétudes. La plus importante n'a rien à voir avec les études, le logement ou l'éloignement de sa famille. *« C'était de ne pas réussir à m'intégrer. J'avais peur qu'il y ait une trop grande différence entre ma culture et la vôtre. »* Aujourd'hui, elle lui paraît presque lointaine tant la réalité s'est révélée différente. Lui qui reconnaît

être terrifié par l'avion se souvient parfaitement du moment où il pose le pied à Ajaccio. Derrière l'appréhension du voyage et l'incertitude des premiers jours se glisse soudain une certitude : quelque chose commence. *« Je me souviens avoir été très ému en sortant de l'avion. Pour moi, arriver ici, c'était vraiment le début d'une nouvelle vie. »*

Derrière lui, les amis, les habitudes et tous ces repères qu'on croit immuables jusqu'au jour où on décide de partir. Devant lui, une île dont il ne connaît presque rien, sinon quelques images. Corte n'est qu'un nom sur une carte. L'université une promesse. Le reste est à découvrir.

Tout commence pourtant très vite. Trois jours seulement après son installation, Elian pousse la porte de l'Union sportive des clubs du Cortenais. Le foot l'accompagne depuis longtemps déjà et l'arbitrage occupe une place importante dans sa vie. Continuer lui paraît naturel. Il se présente, explique son parcours, raconte qu'il arbitrait déjà sur le continent et aimerait poursuivre ici. Il s'attend à devoir convaincre, patienter, faire ses preuves... *« On m'a fait confiance tout de suite. »* Les semaines qui suivent lui donnent raison d'avoir franchi la porte de l'USC Corte. Les visages croisés à l'université deviennent familiers, les rencontres se multiplient et ce qui devait être une phase d'adaptation se transforme progressivement en période de découverte. *« Tout a été une bonne surprise. »* Peu à peu, la Corse qu'il découvre remplace celle qu'il imaginait. Grâce

au foot, son année universitaire ne ressemble pas tout à fait à celle des autres étudiants. Alors que beaucoup construisent leurs souvenirs entre les amphithéâtres, les appartements et quelques escapades sur le littoral, il passe une partie de ses week-ends sur les routes. Vers Ajaccio, Borgo, la Balagne, la Plaine orientale ou des petits villages de l'intérieur dont il ignorait jusqu'au nom peu auparavant. À force de traverser l'île, il accède à une Corse que beaucoup d'étudiants ne verront jamais. À chaque déplacement, le paysage change, les accents aussi, mais un même sentiment revient. Celui de pénétrer dans une Corse du quotidien, loin des cartes postales, faite de bénévoles qui ouvrent les stades le matin, de dirigeants qui connaissent chaque famille du village, de supporters fidèles depuis plusieurs décennies et de discussions qui se prolongent longtemps après le coup de sifflet final. *« Chaque terrain raconte l'histoire d'un village. »*

Plus les mois passent, plus une autre réalité attire son attention : la place qu'occupe la culture dans la vie quotidienne. Non pas une culture cantonnée aux livres ou aux musées, mais une culture visible partout, dans les conversations, les familles, les villages, les tribunes des stades, les discussions entre étudiants. *« Ce qui m'a le plus surpris en arrivant ici, c'est l'identité culturelle et à quel point ça reste vivant. »*

Chez lui, les langues régionales existent encore mais sont souvent associées aux générations les plus



« La Corse m'a permis de comprendre certains enjeux. »

âgées. En Corse, la langue circule encore naturellement entre les générations. Son premier mot corse appris reste son préféré : « A Macagnu. Parce que j'aime beaucoup plaisanter. » À son arrivée, il s'était fixé l'objectif ambitieux de parler corse au bout d'un an. Il reconnaît ne pas y être parvenu. Pourtant, lorsqu'il prononce les quelques mots qu'il connaît, son accent surprend.

Plus les mois passent, plus il admire cette manière qu'ont les Corses de transmettre leur culture. À travers la langue, les histoires familiales, les villages, les chants, les souvenirs et cette capacité à raconter encore et encore. Cette réalité le touche d'autant plus qu'elle lui rappelle peu à peu quelque chose qu'il connaît déjà sans l'avoir encore complètement formulé. Elian commence à penser aux conversations qui rythment les repas chez lui et à une autre île dont il entend parler depuis toujours mais qu'il n'a jamais vue. Depuis l'enfance, La Réunion accompagne son quotidien. Dans les récits de famille, les souvenirs racontés autour de la table, les photos qu'on ressort régulièrement, les vidéos regardées ensemble ou ces conversations qui semblent parfois reprendre exactement là où elles s'étaient arrêtées des années auparavant. « Quand j'étais petit, mes cousins revenaient de là-bas avec des photos. Mes grands-parents nous parlaient du Piton de la Fournaise, des cascades, des villages. J'ai

grandi avec ça. » Cette présence ne se limite d'ailleurs pas aux souvenirs racontés. Elle s'invite parfois dans les gestes du quotidien. À Corte, il lui arrive de préparer un rougail saucisses. Une façon de faire vivre, à sa manière, une histoire familiale transmise bien avant qu'il ne puisse la découvrir lui-même.

Parmi tous les lieux évoqués au fil des conversations familiales, un nom revient souvent : Jean Petit. Ce village occupe une place particulière dans les récits de ses proches. Son grand-père en parle avec une précision intacte. À force d'entendre ces histoires, Elian a fini par se construire une géographie intime d'un lieu qu'il n'a jamais parcouru. La distance, le coût du voyage et sa peur persistante de l'avion expliquent en partie cette absence. Pourtant, l'envie demeure intacte. Ce qui l'attire n'a rien de touristique. Il parle rarement des plages ou des paysages spectaculaires mais des rues de Jean Petit, de la maison familiale - « Ma grand-mère m'avait montré où elle se trouvait sur Google Maps ». Au fil des années, Jean Petit est devenu bien plus qu'un point sur une carte. « C'est chez moi. » La formule surprend parfois. Mais elle s'explique par tous ces récits accumulés depuis l'enfance, tous ces souvenirs reçus en héritage. Le foot fait aussi partie de cette histoire. À Jean Petit, son grand-père a présidé le club local. Sa tante lui a succédé. Cette histoire familiale l'a parfois confronté à

des remarques qu'il n'a jamais vraiment comprises. « On m'a déjà dit : Tu n'es pas Réunionnais puisque tu n'y es jamais allé. » Il ne répond jamais par la colère. Il préfère raconter son histoire.

En vivant en Corse, Elian a également découvert une autre réalité qu'il connaissait mal jusque-là, celle de l'insularité. Les déplacements plus compliqués, la dépendance aux liaisons maritimes ou aériennes, les distances vécues différemment, les discussions récurrentes sur de la continuité territoriale ou le coût des transports font désormais partie de son quotidien. Pour la première fois, ces questions cessent d'être abstraites. Et si les situations de la Corse et de La Réunion sont très différentes, cette expérience lui permet de mieux comprendre ce que signifie vivre sur une île, composer avec l'éloignement et développer un rapport particulier à un territoire dont les frontières sont aussi celles de la mer. « La Corse m'a permis de comprendre certains enjeux. » Lorsqu'on lui demande si la Corse l'a rapproché de La Réunion, sa réponse tombe sans hésitation. « Non. Ce qui m'en rapproche, c'est ma famille. » La Corse lui a simplement permis de mieux comprendre ce qu'il portait déjà. Un jour Elian ira à Jean Petit. Pour remplacer les souvenirs hérités par des souvenirs personnels. ■

Roselyne BERETTI

Traffics portuaires et aéroportuaires Nouvelle hausse en 2025



Photo G CHP • Creative Commons

La Corse a accueilli davantage de voyageurs en 2025. Selon les chiffres récemment publiés par l'Observatoire régional des transports, 8,5 millions de passagers ont en effet transité par les ports et aéroports de l'île au cours de l'année, hors activité croisière, soit une hausse de 1,8 % par rapport à 2024. L'avion demeure le principal mode d'accès à l'île avec 4,4 millions de passagers recensés, contre 4,1 millions pour les liaisons maritimes. Comme toujours, la fréquentation s'est concentrée sur la période estivale en 2025, et surtout entre le 20 juillet et le 25 août, où plus de 300 000 visiteurs supplémentaires étaient présents chaque jour sur le territoire. Le pic de fréquentation a pour sa part été observé le 12 août avec un surplus de 364 500 personnes par rapport à la population résidente habituelle. Dans le détail, l'aéroport Napoléon-Bonaparte d'Ajaccio reste la première plateforme aérienne de Corse avec 1,59 million de voyageurs. Sa fréquentation recule toutefois légèrement de 0,7 %. À Bastia, le trafic poursuit sa progression et atteint 1,53 million de passagers, soit une hausse de 2,8 %. Figari confirme également son attractivité avec une augmentation de 4,3 %, tandis que Calvi enregistre un niveau stable. Les échanges avec la France continentale représentent toujours l'essentiel du trafic aérien, avec près de 90 % des déplacements enregistrés dans les quatre aéroports corses. Les dessertes internationales demeurent quant à elles fortement marquées par la saison touristique, et la Suisse constitue le premier marché étranger devant la Belgique et l'Allemagne. Au niveau maritime, plus de quatre millions de voyageurs ont été transportés en 2025, une progression de 2,2 % par rapport à l'année précédente. Le port de Bastia conserve sa position de principal point d'entrée avec plus de 2,1 millions de passagers et plus de 1,2 million de tonnes de fret. Pendant ce temps, Ajaccio enregistre la plus forte progression avec 977 000 voyageurs, soit une hausse de 7,3 %. Corsica Ferries reste largement majoritaire avec près des 2/3 des passagers transportés. Le nombre de véhicules débarqués sur l'île continue également d'augmenter, avec notamment, pour le seul mois d'août, près de 132 000 voitures de tourisme qui ont rejoint la Corse par bateau. À l'inverse, l'activité croisière marque le pas. Les ports corses ont accueilli 369 000 croisiéristes en 2025, soit une baisse de 4,3 % sur un an. Ajaccio concentre l'essentiel de cette activité avec plus de 336 000 passagers. Enfin, de leur côté, les Chemins de fer de la Corse poursuivent leur progression avec près de 48 millions de voyageurs-kilomètres enregistrés sur l'ensemble du réseau. ■ **Manon PERELLI**

Service public aérien

Réduction de la taxe de solidarité sur les billets d'avion

Depuis le 1^{er} juin 2026, une réduction de la la taxe de solidarité sur les billets d'avion [TSBA] s'applique aux liaisons aériennes soumises à une obligation de service public dans le cadre d'une délégation de service public avec une réduction de 65 % de la taxe par rapport au tarif en vigueur. Une mesure qui intervient après une augmentation, en mars 2025, de la TSBA. Cette hausse, selon une étude de la Direction générale de l'Aviation civile [DGAC], a entraîné jusqu'à deux points d'inflation supplémentaires sur les prix des billets d'avion, avec un effet plus marqué sur les liaisons domestiques. Du fait de la spécificité des liaisons de service public, le Ministre des transports avait toutefois souhaité, dans le cadre de la loi de finances initiale de 2025, que les lignes de service public puissent bénéficier d'un taux réduit de TSBA, sous réserve de la validation préalable de la Commission européenne. Qui a confirmé que les réductions de TSBA applicables aux liaisons de service public faisant l'objet d'une délégation de service public étaient compatibles avec le droit communautaire. Vingt-six liaisons aériennes sont ainsi concernées, dont celles entre l'Hexagone (à destination et en provenance des aéroports de Paris-Orly, Marseille et Nice) et la Corse (aéroports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari) ou encore la liaison Brest-Ouessant. « En rendant ces liaisons plus accessibles financièrement, cette mesure traduit la volonté du gouvernement de soutenir la connectivité des territoires les moins bien desservis et d'alléger le coût du transport aérien depuis et vers ces destinations » a déclaré Philippe Tabarot, ministre des Transports. Les tarifs résidents applicables sur les lignes de service public entre la Corse et Paris-Orly, Marseille ou Nice retrouvent leur niveau antérieur, avec une baisse de 9,44 euros par billet. De son côté, Marie-Hélène Casanova-Servas, présidente du Conseil de surveillance d'Air Corsica, a salué « une décision importante pour la Corse et pour l'ensemble des Corses qui bénéficient quotidiennement des liaisons relevant du service public aérien. Au-delà de son impact immédiat sur les tarifs, cette mesure confirme, tant au niveau national qu'euro-péen, la reconnaissance du rôle essentiel joué par les obligations de service public dans la cohésion territoriale, l'égalité d'accès aux services fondamentaux et le désenclavement des territoires insulaires ». Cependant, ceux d'Outre-Mer ne sont pas concernés par ce taux réduit, malgré le caractère indispensable que revêt pour eux le transport aérien. Le ministre des Transports a affirmé poursuivre « activement le travail engagé afin de trouver une solution juridique solide et adaptée » pour les Outre-Mer. ■ **AN**

CONSTITUTIONS

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 7 mai 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

LES DÉLICES D'ANTOINETTE

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique – EURL

Capital social : 1 500 euros

Siège social : Route de Saint-Pancrace – 20250 Corte

Objet social : La fabrication, la transformation, la cuisson, le conditionnement, la conservation, le stockage, la commercialisation et la distribution de produits alimentaires artisanaux ou semi-artisanaux, notamment pâtisseries, biscuiterie, boulangerie, viennoiserie, produits traiteur sucrés ou salés, produits frais, secs, surgelés ou conditionnés. L'exploitation de tout laboratoire, atelier, local commercial, dépôt, espace de production ou point de vente lié à cette activité. La vente directe ou indirecte auprès de particuliers et professionnels, la livraison, la vente en ligne, la vente à distance et la participation à des marchés, salons ou événements.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Cyril VIENNE, demeurant 15 route de Saint-Pancrace – 20250 Corte.

Immatriculation : au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28/05/2026, il a été constitué une SAS dénommée :

DOMAINE PINELLI

Siège social : Casta 20246 SANTO-PIETRO-DI-TENDA

Capital : 1000 €

Objet social : La culture de la vigne, incluant la plantation, l'entretien et l'exploitation de vignobles. La production de raisins et leur transformation, notamment la vinification. L'élaboration, le vieillissement, la conservation et la mise en bouteille de vins et produits dérivés de la vigne. La réalisation de tous travaux vitivinicoles ainsi que toutes prestations de services et conseils dans le domaine vitivinicole. Toutes activités oenotouristiques. L'achat, la vente, la commercialisation, la distribution, l'importation et l'exportation de vins, spiritueux et produits agricoles.

Président : Mme PINELLI Valentine demeurant Casta 20246 SANTO-PIETRO-DI-TENDA élu pour une durée illimitée

Directeur Général : Mme PINELLI Marie-Charlotte demeurant Casta 20246 SANTO-PIETRO-DI-TENDA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Alata du 27/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

Groupe M.E.A. MAUVE

Siège : Lotissement Villaranda, Villa 12 20167 ALATA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 Euros

Objet : Prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité. La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers. La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale. L'administration de société. La gestion et l'animation de filiales consistant notamment à fournir du conseil, des moyens matériels et/ou humains, ou encore un accompagnement aux sociétés dans laquelle elle détient des titres de participation et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Richard Pierre MAUVE demeurant Lotissement Villaranda, Villa 12, 20167 ALATA.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le Président

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Coti Chiavari, du 21/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

AHM MULTISERVICES

Siège : Chez Amélia HABANI, Allée des Platanes, Piobarello 20138 COTI CHIAVARI

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 100,00 euros

Objet : - Exploitation forestière ;

- La vente et la livraison de bois de chauffage ;

- Les travaux de jardinage et d'entretien d'espaces verts ;

- Les travaux de petite maçonnerie et de bricolage ;

- Les activités de multiservices auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Présidente : Madame Amélia HABANI, demeurant Allée des Platanes, Piobarello 20138 COTI CHIAVARI,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, la Présidente

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 01/06/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale :

OMNIUM TP

Siège social : Chemin de Torretta, Le Salario 20000 AJACCIO

Objet social : Prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité. La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers. La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale. L'administration de société. La gestion et l'animation de filiales consistant notamment à fournir du conseil, des moyens matériels et/ou humains, ou encore un accompagnement aux sociétés dans laquelle elle détient des titres de participation et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5.000 Euros

Gérance : Monsieur Joseph RABISSONI, demeurant Le Salario, Chemin de Torretta 20000 AJACCIO.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, la Gérance

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/06/2026, il a été constitué une SASU dénommée :

TN FINITION

Siège social : 19 B, Cours Paoli 20250 CORTE.

Objet social : Les travaux de plomberie, d'installation, de réparation et d'entretien de systèmes sanitaires, de chauffage et de distribution d'eau. La réalisation de travaux de petite maçonnerie, d'aménagement intérieur, de pose de cloisons et de faux plafonds, ainsi que l'achat et la vente de matériaux liés à ces activités .

Capital : 1 000 euros.

Président : M. Nuno Miguel GONÇALVES CARVALHO FRAGA, demeurant 19 B Cours Paoli 20250 CORTE.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Pour avis

MODIFICATIONS SIEGES

N° 07

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Les associés de la SARL KALLISTE LISULANA dont le siège social est sis c/o Mr Pierre VALLI Lotissement Castellaciu n°4 à L'Ile Rousse, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 443.256.334 se sont réunis en AGE le 23 avril 2026 et ont pris la décision de transférer le siège social au 96, Stretta di i Fiori 20 220 MONTICELLO.

N° 08

GAMBINI

Société à responsabilité Limitée

Au capital de 7 622,45 €

Siège social : Rde Binda

Rue Nicolas Peraldi

20090 AJACCIO

RCS Ajaccio 413 193 061

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date à Ajaccio du 12 Mai 2026, les associés ont décidé de transférer le siège social à compter de ce jour qui était à Rde Binda, rue Nicolas Peraldi, 20090 Ajaccio à Immeuble le Valinco, Rde des Golfes, Rue Martin Borgo Mano, 20000 Ajaccio.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis

MODIFICATION STATUTS

N° 09

IMMOTILL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 4 000 €

Résidence Ortu di Losu

Poretta Di Ciaccore

Chez Mme Colette TILLOUX

Villa 16C - 20137 LECCI

RCS AJACCIO 841 643 836

AVIS DE PUBLICITE DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 23 décembre 2025

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL ET NOMINATION D'UN NOUVEAU GÉRANT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2025, Il a été décidé : De modifier le siège social à compter du 23 décembre 2025 le siège social est fixé : 167 Stritta Di U Canale, Chez MR Bertrand TILLOUX, 20 170 SAN GAVINO DI CARBINI.

De nommer nouveau gérant, Monsieur Bertrand TILLOUX demeurant 167 Stritta Di U Canale, 20170 SAN GAVINO DI CARBINI, en remplacement de Monsieur TILLOUX Jean Paul démissionnaire. En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, la Gérance



MODIFICATIONS
DIRIGEANTS

N° 10

CHANGEMENT GERANT

Aux termes du PV d'AGOE du 28/05/2026 de la société **AP SCUDO**, ayant son siège social à AJACCIO [20000], route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 529 591 836, Mme Angèle, Fleur PERRINO née le 19/06/1950 à GUAGNO [Corse du Sud], demeurant à Ajaccio [20000] route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, **a été nommée gérante** pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Antony PERRINO, démissionnaire. Les formalités seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérante

N° 11

CHANGEMENT GERANT

Aux termes du PV d'AGOE du 28/05/2026 de la société **CAVALLO MORTO**, ayant son siège social à AJACCIO [20000], route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 513 287 995, M. François, Ludovic PERRINO né le 18/07/1949 à Ajaccio [Corse du Sud], demeurant à Ajaccio [20000] route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, **a été nommé gérant** pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Antony PERRINO, démissionnaire. Les formalités seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant

N° 12

CHANGEMENT GERANT

Aux termes du PV d'AGOE du 28/05/2026 de la société **LE VIVALDI**, ayant son siège social à AJACCIO [20000], route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 532 145 372, M. François, Ludovic PERRINO né le 18/07/1949 à Ajaccio [Corse du Sud], demeurant à Ajaccio [20000] route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, **a été nommé gérant** pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Antony PERRINO, démissionnaire. Les formalités seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, l'un des gérants

N° 13

CHANGEMENT GERANT

Aux termes du PV d'AGOE du 28/5/2026 de la société **NEUF DEGRES EST**, ayant son siège social à AJACCIO [20000], route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 441 350 899, M. François, Ludovic PERRINO né le 18/7/1949 à Ajaccio [Corse du Sud], demeurant à Ajaccio [20000] route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, **a été nommé gérant** pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Antony PERRINO, démissionnaire. Les formalités seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant.

N° 14

CHANGEMENT GERANT

Aux termes du PV d'AGOE du 28/05/2026 de la société **SCI RESIDENCE LYAUTEY**, ayant son siège social à AJACCIO [20000], route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 782 988 927, M. François, Ludovic PERRINO né le 18/07/1949 à Ajaccio [Corse du Sud], demeurant à Ajaccio [20000] route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, **a été nommé gérant** pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Antony PERRINO, démissionnaire. Les formalités seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, l'un des gérants

N° 15

CHANGEMENT GERANT

Aux termes du PV d'AGOE du 28/05/2026 de la société **BONIFICIENNE DE PROMOTION**, ayant son siège social à AJACCIO [20000], route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 513 285 353, M. François, Ludovic PERRINO né le 18/07/1949 à Ajaccio [Corse du Sud], demeurant à Ajaccio [20000] route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, **a été nommé gérant** pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Antony PERRINO, démissionnaire. Les formalités seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant

N° 16

CHANGEMENT GERANT

Aux termes du PV d'AGOE du 28/05/2026 de la société **LES CYCLADES**, ayant son siège social à AJACCIO [20000], route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 793 143 967, M. François, Ludovic PERRINO né le 18/07/1949 à Ajaccio [Corse du Sud], demeurant à Ajaccio [20000] route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, **a été nommé gérant** pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Antony PERRINO, démissionnaire. Les formalités seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant

N° 17

SCI STELLA MARINA
IMMOBILIER

Société civile immobilière
Au capital de 762,25 euros
Siège social : MACINAGGIO
20248 ROGLIANO
429 969 769 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 30 mai 2026, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Nicolas Dominique POLIDORI intervenu le 1er janvier 2026 et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Nicolas, Joseph Antoine POLIDORI, demeurant Immeuble U San Pedru, hameau de Macinaggio 20248 ROGLIANO, pour une durée illimitée à compter du 1er mars 2026.

Pour avis, la Gérance

N° 18

MODIFICATION DIRIGEANTS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Avril 2026, les associés de la **SAS ENERGY TECH** [928 296 375] dont le siège social est sis Lieu dit Lustincone – 20620 BIGUGLIA ont décidé les modifications suivantes avec effet au 21 Avril 2026 :
- **Changement de Président** : les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Mathieu CUMBO de ses fonctions de Président et nomment en ses lieu et place Monsieur Alain DELUNARDO demeurant Cité de Paese Novu – Bât E2 – Route Impériale – 20600 BASTIA
- **Démission du Directeur Général** : les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Richard CUMBO de ses fonctions de Directeur Général et décident que la société fonctionnera désormais sans Directeur Général.
Les articles 23 et 24 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

N° 19

CHANGEMENT GERANT

Aux termes du PV d'AGOE du 28/05/2026 de la société **SCI PARC IMPERIAL**, ayant son siège social à AJACCIO [20000], route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 782 989 081, M. François, Ludovic PERRINO né le 18/07/1949 à Ajaccio [Corse du Sud], demeurant à Ajaccio [20000] route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, **a été nommé gérant** pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Antony PERRINO, démissionnaire. Les formalités seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, l'un des gérants

N° 20

CHANGEMENT GERANT

Aux termes du PV d'AGOE du 28/05/2026 de la société **BOULEVARD ALBERT 1er**, ayant son siège social à AJACCIO [20000], route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 529 225 955, M. François, Ludovic PERRINO né le 18/07/1949 à Ajaccio [Corse du Sud], demeurant à Ajaccio [20000] route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, **a été nommé gérant** pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Antony PERRINO, démissionnaire. Les formalités seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant

N° 21

CHANGEMENT GERANT

Aux termes du PV d'AGOE du 28/05/2026 de la société **PIANTARELLA**, ayant son siège social à AJACCIO [20000], route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 983 447 822, M. François, Ludovic PERRINO né le 18/07/1949 à Ajaccio [Corse du Sud], demeurant à Ajaccio [20000] route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, **a été nommé gérant** pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Antony PERRINO, démissionnaire. Les formalités seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant

N° 22

CHANGEMENT GERANT

Aux termes du PV d'AGOE du 28/05/2026 de la société **MAORA**, ayant son siège social à AJACCIO [20000], route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 983 516 139, M. François, Ludovic PERRINO né le 18/07/1949 à Ajaccio [Corse du Sud], demeurant à Ajaccio [20000] route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, **a été nommé gérant** pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Antony PERRINO, démissionnaire. Les formalités seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant

N° 23

CHANGEMENT GERANT

Aux termes du PV d'AGOE du 28/05/2026 de la société **L'ALZITELLA**, ayant son siège social à AFA [20167], lieudit L'Alzitella, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 519 796 916, M. François, Ludovic PERRINO né le 18/07/1949 à Ajaccio [Corse du Sud], demeurant à Ajaccio [20000] route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, **a été nommé gérant** pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Antony PERRINO, démissionnaire. Les formalités seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant

N° 24

CHANGEMENT GERANT

Aux termes du PV d'AGOE du 28/05/2026 de la société **LA VILLA**, ayant son siège social à AJACCIO [20000], route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 792 533 630, Mme Angèle, Fleur PERRINO née le 19/06/1950 à GUAGNO [Corse du Sud], demeurant à Ajaccio [20000] route des Cèdres, Résidence Parc Impérial – Le Trianon, **a été nommée gérante** pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Antony PERRINO, démissionnaire. Les formalités seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérante

N° 25

DUKE

Société civile Immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Résidence Diamant I
Place du Général De Gaulle
20000 AJACCIO
883 451 734 RCS AJACCIO

REMPLACEMENT GÉRANT

Aux termes d'une décision unanime du 29/05/2026, Madame Alexandra, Nicole, Jeanne MORELLI épouse LIPPI, demeurant Immeuble Le Régent 3 avenue Eugène Macchini 20000 AJACCIO, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée, à compter du 30/06/2026 en remplacement de Madame Laurence Dominique Ninna Jeanne MORELLI.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la Gérance

TESTAMENTS OLOGRAPHES

N° 26

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION -

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de Procédure Civile
Loi N°2016-1547 du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 09/2024 Monsieur Jérôme Armand MARIANI, en son vivant retraité, divorcé de Madame Marie Dominique ORSONI, demeurant à AJACCIO [20000] EHPAD Eugénie Boulevard Pascal Rossini. Né à BÔNE, [ALGERIE] le 21 septembre 1937. Décédé à AJACCIO [20000] [FRANCE], le 16 mai 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 15 mai 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Olivier LE HAY, notaire à AJACCIO [Corse-du-Sud], référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 27

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION -

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de Procédure Civile
Loi N°2016-1547 du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26/08/2002, Madame Chantal Vanina MAROSELLI, en son vivant Agent EDF, épouse de Monsieur Jacques Patrice BIZON, demeurant à AFA [20167] Piscia Rossa Valle Longa. Née à TREVES [00000] [ALLEMAGNE], le 13 avril 1955. Décédée à CAURO [20117] [FRANCE], le 28 février 2026.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 28 mai 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Laurent MATIVET, notaire à AJACCIO [Corse-du-Sud], référence CRPCEN : 20003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 28

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION -

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de Procédure Civile
Loi N°2016-1547 du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 septembre 2025, Madame Lucie COSTA, en son vivant retraitée, demeurant à AJACCIO [20090] Résidence Finosello II D. Née à BASTELICA [20119], le 1er janvier 1928. Veuve de Monsieur André SANTONI. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à AJACCIO [20000] [FRANCE], le 17 mai 2026.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valéry VERGEOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [20000], 6 Boulevard Albert 1er - Immeuble l'Impérial, le 26 mai 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO 6, Bd Albert 1er, référence CRPCEN : 20002, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

TRANSFORMATION

N° 29

 **EUREX FIFM BASTIA**

LA BULLE

Société à responsabilité limitée
transformée

en société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social :

Route inférieure de Cardo

20200 BASTIA

942 993 767 RCS BASTIA-20600

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 28 mai 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Madame Anaïs ATTOLINI-BULTELLI gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Madame Anaïs, Célia, Marine BULTELLI épouse ATTOLINI, demeurant Route inférieure de CARDO- Ld GRADDICCHIA 20200 BASTIA, née à DRAGUIGNAN le 23 juillet 1992.

Pour avis, le Président

MODIFICATION CAPITAL

N° 30



MPDN AVOCAT

SELARL d'avocat

Au capital de 150 000 €

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Lieudit Cantone

Résidence U Sant'Antonu

20137 PORTO-VECCHIO

Tel : 04 95 24 51 36

Aux termes d'une décision unanime du 26 septembre 2024, les associés de la société « JO & PM », SAS au capital de .../...

2 100 €, Lieu-dit Vanghina, 20131 PIA-NOTTOLI CALDARELLO [RCS AJACCIO 824 282 172] ont décidé de réduire le capital de 390 € pour le ramener à 1 710 € par voie de rachat de 26 actions de catégorie P. Aux termes d'un procès-verbal du 9 décembre 2024, le Président a constaté, dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par les associés, la clôture du délai d'opposition des créanciers de 20 jours et la réalisation définitive de la réduction de capital pour un montant de 390 €, ayant pour effet de ramener celui-ci à 1 710 €. La réduction de capital est devenue définitive le 9 décembre 2024 et les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

CESSION FONDS DE COMMERCE

N° 31



SAS

Alain SPADONI & ASSOCIES

Notaires à AJACCIO [Corse-du-Sud]

CODE CRPCEN 20004

3 avenue Eugène Macchini

Immeuble « Le Régent »

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la SAS "Alain SPADONI & Associés, Notaires", le 07/05/2026, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 21/05/2026 Référence 2026 N 00313, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée ALBERTINI DIAGNOSTICS ET EXPERTISES, Société à responsabilité limitée, capital 12 000€, siège à AJACCIO [20000] 2 Avenue Beverini Vico, SIREN 525360657, RCS AJACCIO, à : La Société dénommée POLI ET ALBERTINI DIAGNOSTICS ET EXPERTISES, Société par actions simplifiée, capital 10 000€, siège à AJACCIO [20000], 2 avenue Beverini Vico, SIREN 998969018, RCS AJACCIO.

Un fonds de commerce de conseils, diagnostics et expertises en matières immobilières et mobilières sis à AJACCIO [20000], 2 avenue Beverini Vico, connu sous le nom commercial ALBERTINI DIAGNOSTICS ET EXPERTISES, immatriculé RCS d'AJACCIO, sous le numéro 525360657.

Prix : 100 000 € dont 60 000 € pour les éléments incorporels et 40 000 € pour les éléments corporels.

Entrée en jouissance le 07/05/2026
Oppositions : pour la validité et la corresponsabilité en l'office notarial de Maître Olivier LE HAY, Notaire, immeuble le Régent, 3 avenue Eugène Macchini, 20000 AJACCIO dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis
Me Olivier LE HAY, le notaire

PROLONGATION DUREE

N° 32

PROLONGATION DUREE

Suivant à l'AGE en date du 07/05/2026, les associés de la SC CODDY, Société Civile au capital de 18.294 euros, dont le siège social est sis 31, Strada di Mazza Corta Suttana 20260 Lumio, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 444.111.850. ont décidé de prolonger la vie de la société pour une durée de 10 ans soit jusqu'au 1er juin 2036.

DISSOLUTIONS

N° 33

SCI YALONA

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : Route de Palavesa
LDT Cantone Villa Maria
20137 Porto-Vecchio
879 839 231 RCS Ajaccio

Aux termes d'une AGE en date du 9 avril 2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

A été nommé liquidateur :
Monsieur Yann Richard demeurant LDT Cantone, Villa Maria, 20137 Porto-Vecchio.

Le siège de liquidation est fixé au siège social.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 34

ISAPHIMMOBILIER

Société civile immobilière
en liquidation

Au capital de 400 euros
Siège social :

Route du Chariot - Lieu-Dit Porraja
20221 SANTA MARIA POGGIO

Siège de liquidation :
Route du Chariot - Lieu-Dit Porraja
20221 SANTA MARIA POGGIO
953 031 515 RCS BASTIA

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 mai 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Philippe PAILLOT, demeurant Route du Chariot, Lieu-Dit Porraja, 20221 SANTA MARIA POGGIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social Route du Chariot, Lieu-Dit Porraja 20221 SANTA MARIA POGGIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCÉPTE

DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE

04 95 32 04 40

LIQUIDATIONS

N° 35

DELIA

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 52 STRETTA DI A RUSTA
20220 MONTICELLO
RCS BASTIA 984339952

Par décision de l'associé Unique du 31/12/2025 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme ROSSI Julie demeurant Lieu-dit Teghialine 20220 MONTICELLO pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025. Radiation au RCS de BASTIA.

N° 36

SCI YALONA

SCI en liquidation

Au capital de 1 000 €

Siège de liquidation :

Route de Palavesa, LDT Cantone
Villa Maria - 20137 Porto-Vecchio
879 839 231 RCS Ajaccio

Aux termes d'une AGE en date du 9 avril 2026, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé celui-ci de son mandat et constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 37

KORSICA MERCH

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 €

Siège social : 8 Route de l'Etang

20290 BORGIO

930 464 466 RCS BASTIA

L'assemblée générale par une décision en date du 30 novembre 2025, après avoir entendu le rapport de Madame GIABICONI CHRISTINE, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur

N° 38

DOP FIBRE OPTIQUE

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 100,00 €

Siège social : Le Poggio

20253 BARBAGGIO

949 272 041 RCS BASTIA

D'un procès-verbal des décisions du 31 décembre 2025, l'associé unique a :

- approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

N° 39

U PETRALBINCU

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1 000,00 €

Siège social : Hameau de Pruneta

20232 VALLECALLE

912 704 319 RCS BASTIA

L'assemblée générale par une décision en date du 31 octobre 2025, après avoir entendu le rapport de Monsieur ANTOINE SAMMARCELLI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur

N° 40

SOCIETE NOUVELLE SOVIACO - SN SOVIACO -

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation

Au capital de 15 000 euros

Siège : Casatorra - 20620 BIGUGLIA

Siège de liquidation : Casatorra

20620 BIGUGLIA

RCS BASTIA 501 544 084

L'A.G. réunie le 31/12/2025 au Casatorra 20620 BIGUGLIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Roland MAESTRACCI demeurant Rue Paratojo, Résidence Alta Vista, Bâtiment A 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur

MODIFICATIONS OBJETS

N° 41

VDG MOTORS

Société par actions simplifiée

Au capital de 5 000 euros

Siège social : Lieu-dit Jacuminu

Route de Calvi

Route départementale 81

20000 AJACCIO

903 543 106 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 26 mai 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Ancienne mention :

L'achat et vente de véhicules automobiles neufs ou d'occasion ; le commerce, l'import et l'export de tout véhicule terrestre ; la vente de pièces et accessoires ; l'entretien et la location de véhicules ;

l'organisation d'événements ; la logistique achat et transport des véhicules.

Nouvelle mention :

L'achat et vente de véhicules automo-
.../...

biles neufs ou d'occasion ; le commerce de tout véhicule terrestre ; la vente de pièces et accessoires ; l'entretien et la location de véhicules ; l'organisation d'événements ; la logistique achat et transport des véhicules.

Pour avis, le Président

N° 42

LOCATION AZUR EVASION

Société à responsabilité limitée

Au capital de 12 500 euros

Siège social :

Capitainerie du Port de Plaisance

20137 PORTO VECCHIO

750 444 309 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 21/05/2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'entretien, maintenance et réparation de bateaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Gérance

RESILIATION LOCATION GERANCE & AVIS DE CESSIION

N° 43



SCP MAMELLI

NOTAIRES

20217 SAINT FLORENT

Tel : 04.95.37.06.00

RESILIATION DE LOCATION-GERANCE ET AVIS DE CESSIION

Suivant acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, le 24 mars 2026, enregistré au SPFE de BASTIA, le 01 avril 2026, dossier 00005670, référence 2026 N 00193

La Société dénommée MONSIEUR MIOT, dont le siège est à BASTIA [20200]2 rue Miot identifiée au SIREN sous le numéro 850 961 871 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

A RESILIE à compter du 28 février 2026 le contrat de location gérance conclu avec la Société SARL A.J.M.G.M, Société à responsabilité limitée au capital de 500,00 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 2 rue Miot, identifiée au SIREN sous le numéro 978 554 046 et immatriculée au RCS de BASTIA.

A CEDE à la Société dénommée SARL A.J.M.G.M, à compter du 1er mars 2026. Le fonds de commerce d'activité d'hôtellerie et industrie du tourisme sis à BASTIA 20200, 2 rue Miot, connu sous le nom commercial MONSIEUR MIOT.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, le Notaire

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

Mesdames et Messieurs les créanciers de la procédure de liquidation judiciaire de :

LCP INVEST (SARL)
Achat et vente
de tous biens immobiliers.
RCS BASTIA : 818 338 212
RCS Bastia

sont avisés du dépôt au Greffe le 26/05/2026 par SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, liquidateur de la procédure, de l'état de collocation prévu à l'article R. 643-6 du code de commerce.

Tout intéressé peut en prendre connaissance et former réclamation dans le délai de trente jours qui suivra l'insertion à paraître au BODACC, par déclaration au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Bastia.

Le Greffier

REGIME MATRIMONIAL



SCP MAMELLI
NOTAIRES
20217 SAINT FLORENT
Tel : 04.95.37.06.00

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, CRPCEN 20040, le 20 mai 2026, a été conclu un aménagement de régime matrimonial avec introduction d'une société d'acquêt, entre :

Monsieur Stéphane Jean-Paul GIL, hôte, et Madame Flavie Nathalie Marie-Pierre LOTTHE, naturopathe, demeurant ensemble à PIOGGIOLA [20259] 4 U Pianacciu.
Monsieur est né à MARSEILLE [13000] le 19 janvier 1968, Madame est née à NANCY [54000] le 23 avril 1970.
Mariés à la mairie de MEYREUIL [13590] le 21 mai 1994 sous le régime de la séparation de bien pure et simple, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques CRIQUET, notaire à MARSEILLE 6ème Arrondissement [13006], le 18 avril 1994.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :
CLIMATISATIONS | POÊLES À GRANULES | PANNÉAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° PC : 2026RJ0075

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/05/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société CA-VALLI DI SOGNOU SARL, 4 B chemin de Porraja

20200 BASTIA. Dressage, débouillage, entraînement des chevaux, petite écurie pour chevaux, location de box. 822 619 250 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 28/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° PC : 2026RJ0076

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 02/06/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Madame BRACONNIER Samira Sonia née MIMOUN [], route De Calenzana Pietralba Lotissement 9 App 4-Suttanu 20214 CALENZANA, 452 497 670 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 02/04/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° PC : 2026RJ0078

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 02/06/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure

de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur FURFARO Sauveur [], 156 avenue de Borgo 20290 BORG, 325 104 537 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 03/04/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° PC : 2026RJ0077

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 02/06/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sur résolution du plan de sauvegarde à l'égard de la société ASSUNTA SARL [], 4 Rue Fontaine Neuve 20200 BASTIA, 842 297 632 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 23/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° PC : 2025RJ0003

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 02/06/2026 prononçant la modification du plan de redressement de Monsieur CIMIGNANI Jaimie Nicolas, lieu-dit Route Nationale 198-Immeuble Corsica- moriani Plage 20230 SAN-NICOLAO. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES CIVILE

N° RG 26/00671
N° Portalis DBXI-W-B7K-DQLQ

EXTRAIT

Par jugement du 11 mai 2026, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de : Murielle FUNK ayant son siège social Route de Pineto - Appt. 1 - 20290 LUCCIANA
Forme : Entrepreneur individuel
SIREN : 795 088 483
Date de cessation des paiements : 10 mars 2026
Juge Commissaire : Madame Aurélie GIOCONDI.
Mandataire Judiciaire : SARL EPILOGUE, sis 28 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA.
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES CIVILES

N° RG 25/01394
N° Portalis DBXI-W-B7J-DOE7

EXTRAIT

Par jugement du 11 mai 2026, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de : Paule FRATICELLI ayant son siège social 200 corsu San Lisandru Sauli - Lieu-dit Cateraggio - 20270 ALERIA
Forme : Entrepreneur individuel
Inscrite au RCS :
Date de cessation des paiements : 23 décembre 2025
Juge Commissaire : Madame Aurélie GIOCONDI.
Mandataire Judiciaire : SARL EPILOGUE, sis 28 Boulevard Paoli - 20200 BASTIA
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES CIVILES

N° RG 26/00191
N° Portalis DBXI-W-B7K-DPU7

EXTRAIT

Par jugement du 27 avril 2026, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de : Bruno PICORY ayant son siège social Chemin Granu Rossu - 20260 LUMIO
Forme : Infirmer Libéral
Date de cessation des paiements : 01 octobre 2025
Juge Commissaire : Madame Aurélie GIOCONDI.
Mandataire Judiciaire : ETUDE BALINCOURT, sis 15 Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES CIVILES

N° RG 25/00685
N° Portalis DBXI-W-B7J-DMKF

EXTRAIT

Par jugement du 11 mai 2026, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de : Elisabeth MORI ayant son siège social 15 Route de Casa Rosa - 20290 BORG
Inscrite au RCS : 844387407
AGENT IMMOBILIER
Date de cessation des paiements : 21 mai 2025
Juge Commissaire : Madame Aurélie GIOCONDI.
Mandataire Judiciaire : ETUDE BALINCOURT, sis 15 Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE (AAPC)

Marché Public de Travaux - Procédure Adaptée (MAPA) ouverte

SECTION I : ACHETEUR PUBLIC

• Nom officiel de l'organisme : COMMUNE D'AREGNO (Haute-Corse -2B), représentée par son Maire, Monsieur David CALASSA.

• Adresse postale : Maison Commune, 7 Piazza Sant Antone Abbate, 20220 AREGNO.

• Coordonnées : Tél : 04.95.61.70.34 | Télécopie : 09.70.06.13.98 |

Courriel : mairie.aregno@orange.fr

• Type d'acheteur : Collectivité territoriale (Commune).

SECTION II : OBJET ET DESCRIPTION DU MARCHÉ

• Intitulé du marché : Travaux relatifs à la surélévation du bâtiment « réfectoire » de l'école d'AREGNO en vue de construire la nouvelle Mairie.

• Type de marché : Travaux.

• Lieu principal d'exécution : École d'Aregno, 75 lieu-dit Vignola, 20220 AREGNO.

• Classification CPV : 45000000-7 (Travaux de construction).

• Forme du marché : Marché ordinaire traité à prix global et forfaitaire. Tranche ferme unique sur l'ensemble du projet (pas de tranche conditionnelle). Variantes interdites.

SECTION III : DIVISION EN LOTS (Allotissement)

Le présent marché de travaux est un marché alloti comportant les onze (11) lots suivants.

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots :

• Lot A/B : Accès - VRD - Terrassements et sécurisation de la zone chantier / Gros Œuvre - Couverture

• Lot C : Cl - Étanchéité / C2- Couvertines et descentes EP

• Lot D : DI- Menuiseries extérieures aluminium, serrurerie / D2- Garde-corps

• Lot E : Enduit de Façades

• Lot F1 : Second Œuvre intérieur : F1a - Doublage Isolation Plâtrerie - Faux Plafonds / F1b - Peinture

• Lot F2 : Revêtements de sols et murs intérieurs

• Lot G : Électricité CFO - CFA

• Lot H : Plomberie Sanitaires

• Lot I : Chauffage - Climatisation - Ventilation

• Lot J : Élévateur personnes à mobilité réduite (PMR)

• Lot K : Espaces verts

SECTION IV : CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

• Durée du marché : Le délai global prévisionnel d'exécution est fixé à 9 mois et demi (9,5 mois), incluant une période de préparation de 15 jours. Le délai court à compter de l'Ordre de Service n°1 délivré par le maître d'ouvrage.

• Modalités de financement et de paiement : Financement sur budget communal et subventions. Prix révisables (Index BT01). Règlement par virement via mandat administratif par le comptable assignataire (Direction régionale des finances publiques de l'île-Rousse) sous un délai global de 30 jours.

• Forme juridique du groupement : Les opérateurs sont autorisés à se présenter seuls ou en groupement d'entreprises. La forme souhaitée par le représentant du pouvoir adjudicateur après attribution est celle d'un groupement solidaire.

SECTION V : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION

• Sélection des candidatures : Les capacités juridiques, techniques, professionnelles (certificats de qualifications Qualibat/Qualifelec précisés au RC) et financières seront évaluées au vu des formulaires DC1 et DC2 dûment renseignés, des listes de références de moins de 5 ans et de l'état des moyens de l'entreprise.

SECTION VI : CRITÈRES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée selon les critères pondérés suivants :

1. Valeur Technique (60 %) : Évaluée sur la base du mémoire technique spécifique selon 5 sous-critères (Moyens dédiés : 10 pts / Méthodologie et contraintes du site : 20 pts / Limitation des nuisances en milieu scolaire : 10 pts / Qualité des produits proposés : 15 pts / Gestion environnementale des déchets : 5 pts).

2. Critère Prix (30 %) : Analysé selon la formule du RC basée sur la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

3. Critère Délai (10 %) : Apprécié selon l'engagement sur le planning de l'opération et l'optimisation motivée des délais.

SECTION VII : PROCÉDURE ET RENSEIGNEMENTS

• Type de procédure : Procédure Adaptée (MAPA) ouverte.

• Délai minimal de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

• Maîtrise d'œuvre : * Architecte Mandataire : Isabelle FANET (20220 Aregno) | Tél : 06.13.08.31.95 | fanet.isabelle@orange.fr

• BET Structure sous-traitant : S.A.R.L. MED'IN (20200 Bastia) | Tél : 04.95.58.96.93 | secretariat@med-in.corsica

• Modalités d'obtention du DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable de façon dématérialisée et gratuite après identification sur le site : <http://www.e-marchespublics.com>

• Date et heure limites de réception des offres : Le 6 JUILLET 2026 à 12h00 précises.

• Modalités de remise des plis : Les offres devront être transmises obligatoirement par voie électronique sur le profil acheteur : www.e-marchespublics.com Aucun envoi papier ou support physique électronique (CD-ROM, clé USB, etc.) ne sera accepté.

• Renseignements complémentaires : Les demandes de précisions ou questions sur le cahier des charges doivent être transmises par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

• Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 mai 2026.

• Négociation : Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats ayant présenté les offres les mieux classées.

• Visite du site : Les candidats sont invités à prendre connaissance des lieux et des contraintes du chantier avant remise de leur offre.

Des visites pourront être organisées sur rendez-vous auprès de la Mairie d'Aregno.

Le Maire, David CALASSA

www.icn.corsica

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678

20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.fr

web : <http://www.oehc.fr>

SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : TRAVAUX DE MODIFICATION ET AMELIORATION DANS LA CHAMBRE DE VANNES AVAL DU BARRAGE DE L'ORTOLU

Référence acheteur : 2026-043-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Barrage de l'Ortolu

20100 FOCE

Durée : 8 mois.

Classification CPV :

Principale : 45453000 - Travaux de remise en état et de remise à neuf

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions de participation

Critères : renvoi au R.C.

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches :

Possibilité d'attribution sans négociation : Non

Visite obligatoire : Oui

Coordonnées sur RC

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Valeur technique

5% Performances en matière de protection de l'environnement

45% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

OEHc

Cellule Marchés Publics

Avenue Paul Giacobbi

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 93 28

mèl : marches.publics@oehc.corsica

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à :

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 18/06/26 à 12h00 au plus tard.

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Envoi à la publication le : 27/05/26

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

DERNIERES MINUTES**MPDN AVOCAT**

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Lieudit Cantone

Résidence U Sant'Antonu

20137 PORTO-VECCHIO

Tel : 04 95 24 51 36

Suivant acte SSP en date du 22/06/2026, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

ELBRA RESORT

.../...

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège : C/o CORSICATOIRS - Avenue du Général Boissoudy - BP 53 - 20137 PORTO-VECCHIO

Capital : 1 000 € par apport en numéraire.

Objet : La propriété, la gestion, l'exploitation de tous hôtels, plages, résidences de tourisme, camps ou villages de vacances.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Toute cession d'actions, même entre associés, est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Président : Madame Kelly, Marie-Antoinette ETTORI, demeurant Pezza Cardo, 20137 PORTO-VECCHIO

Directeur Général : Monsieur Jean Marc Martin ETTORI, demeurant Av. du Général de Boissoudy, 20137 PORTO-VECCHIO

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Environnement

Opposition marquée au projet éolien offshore Atis



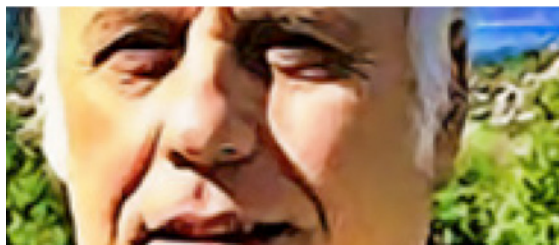
D'après photo DR

Le projet, qui fait couler beaucoup d'encre, s'est invité dans l'hémicycle lors de la session de l'Assemblée de Corse du 29 mai. La compagnie italienne Eni aspire à installer un parc éolien offshore à une trentaine de kilomètres du Cap Corse afin de produire de l'énergie qui aurait vocation à alimenter la péninsule. Ce projet, baptisé Atis, suscite bien des craintes. Lors la séance de questions orales, Pierre Poli pour Avanzemu a ainsi pointé les «*nombreux impacts négatifs concernant l'environnement*» des projets offshore, même s'ils représentent «*une manne énergétique importante*» et a interrogé l'Exécutif afin de savoir si cette voie est une option à envisager. En réponse, Guy Armanet, président de l'Office de l'environnement de la Corse a tout d'abord affirmé que l'Exécutif se positionne contre ce projet d'Eni «*parce qu'il a été défini dans un périmètre qui interpelle*», au large du sanctuaire Pélagos et du parc marin, «*sans concertation et avec la mise en route d'une enquête publique dont nous avons eu l'information relativement tardivement. Il s'agit de 48 éoliennes flottantes, 260 kilomètres d'une emprise maritime, des fonds qui seront compris entre 250 et 630 mètres, 4 câbles sous-marins d'exportation et deux sous-stations électriques flottantes. Il ne s'agit donc pas d'un aménagement ponctuel, il s'agit de quelque chose de très impactant pour la Corse*». Le dossier, a-t-il relevé «*identifie lui-même plusieurs enjeux sensibles, notamment le bruit sous-marin qui pose des problématiques fortes sur les ressources halieutiques, les effets potentiels sur les cétacés, les impacts possibles sur les habitats benthiques profonds, les effets de câbles et des champs électromagnétiques*». De son côté, Julien Paolini, président de l'Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie de la Corse note que «*Ce projet est frappé de gigantisme, puisqu'il aurait une puissance 864 mégawatts, ce qui représente 7 fois la puissance de la future centrale du Ricanto*». Il a toutefois rappelé que la Collectivité de Corse «*n'est pas opposée par principe à l'éolien flottant. La PPE adoptée en mars 2023 prévoit justement des études relatives au développement de l'éolien flottant, objectives à l'échelle du bassin maritime et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Ces études préalables auraient dû être engagées dès 2023 pour à la fois étudier les sites potentiels au large de la Corse, le raccordement, les conflits d'usage, les contraintes militaires, météorologiques ou environnementales, mais nous sommes toujours malheureusement dans l'attente du décret d'application de la PPE qui a été adoptée en mars 2023 par l'Assemblée de Corse*». ■ **Manon PERELLI**

Crime organisé

Mieux soutenir les entreprises victimes d'actes criminels

Alors que les incendies visant des commerces, exploitations agricoles ou établissements touristiques se multiplient en Corse, lors de la séance de questions orales à l'Assemblée de Corse du 29 mai, le conseiller territorial Saveriu Luciani (Avanzemu) a interpellé l'Exécutif sur les moyens susceptibles d'être déployés pour soutenir les entrepreneurs et les citoyens victimes d'actes criminels. «*S'attaquer à une entreprise, c'est s'attaquer à des emplois, à des salariés et à une partie de notre économie*» a déclaré le président du Conseil exécutif, Gilles Giovannangeli. «*Nous le disons régulièrement avec force, autonomie ou non, l'État doit assumer ses responsabilités et respecter ses engagements en la matière, parce qu'on est sur un sujet qui relève de ses prérogatives*», a-t-il rappelé en regrettant que les engagements pris par le ministre de la Justice Gérald Darmanin devant l'Assemblée de Corse en février 2025 tardent à se concrétiser. Le garde des Sceaux avait annoncé la création d'un pôle spécialisé contre la criminalité organisée à Bastia et un renforcement des moyens judiciaires, avec l'arrivée de 53 magistrats, de greffiers et d'attachés de justice spécialisée. Des annonces alors présentées «*comme un renforcement sans précédent des moyens de l'État contre le crime organisé en Corse avec un calendrier fixé à 2027*». Mais aujourd'hui, a déploré Gilles Giovannangeli, «*ces engagements ne sont pas tenus. Ils ne se traduisent ni par une mobilisation effective des moyens annoncés, ni par des résultats suffisamment visibles pour les Corses et pour les entreprises qui sont frappées*». Appelant l'État à respecter les promesses formulées devant les élus corses, le président de l'Exécutif a mis en avant le travail engagé localement à travers la commission de lutte contre les pratiques mafieuses créée par l'Assemblée de Corse, un «*cadre institutionnel inédit*» destiné à inscrire cette mobilisation dans la durée. Surtout, il a annoncé la présentation, dès le mois de juillet, d'un nouveau dispositif d'accompagnement des entreprises victimes d'actes criminels. Élaboré avec les services de l'État, l'établissement public du commerce de Corse et l'Agence de développement économique de la Corse, celui-ci doit permettre d'apporter des réponses plus rapides aux difficultés administratives, financières et économiques rencontrées après un sinistre. «*Notre objectif est d'organiser une réponse rapide, lisible et opérationnelle*», a assuré Gilles Giovannangeli, affirmant que la Collectivité de Corse entendait renforcer son soutien aux entrepreneurs confrontés à ces violences. ■ **Manon PERELLI**



La chronique de **Jean Chiorboli**

(linguacorsica@gmail.com)

Les toponymes de l'évêque (O CARA MUSA, CHI STA IN CEPPUNIÉDHU)

Avant de conclure ce premier excursus toponymique, nous voudrions rappeler la place privilégiée des noms de lieux dans les chansons, la poésie. La littérature corse reste de ce point de vue une ressource largement inexploitée. Un inventaire et une analyse différentielle des noms de lieux de la littérature aux diverses époques ne serait pas sans intérêt. Encore une fois la toponymie apparaît comme un domaine de convergence nécessaire entre disciplines diverses, même si pour l'instant les approches procèdent de démarches individuelles et en ordre dispersé. À diverses reprises nous avons sollicité Paulu Matteu De La Foata, dont l'œuvre poétique est selon nous emblématique, à la fois savante et enracinée dans le territoire rural de la Corse. À titre d'exemple nous rapporterons d'abord une simple liste de noms de lieux parmi ceux qui émaillent les textes de l'auteur. Nous ne sommes pas intervenu sur la graphie, car elle porte en elle-même des informations précieuses, souvent aplaties par l'esprit du système orthographique: la «modernisation» [nécessaire] ne va pas sans pertes. Concernant par exemple la fameuse «intricciata» qui est devenue un élément-clé de l'orthographe du corse, on constate qu'on a selon le contexte < gi >, < ggi > ou < j > [pour notre < ghj >: Giuvillina, Aggiacciu, a Jattaggia]. On notera la forme correspondant à Aghjacciu, aujourd'hui minoritaire par rapport à Aiacciu, et le maintien de < ll > pour un toponyme du Nord [Giuvillina] alors qu'on a < dh > dans le Sud [Sudhacarò].

TORGIA 2A (TURGHJÀ). On notera que la forme Turghjà [ou Turgjà] correspond à Torgia pour l'IGN: Cardo-Torgia, 20190 [https://www.geoportail.gouv.fr/]. P.M. De La Foata dans ses *Poesie Giocose* [1973] cite le toponyme plusieurs fois, toujours sous une forme qui ne laisse aucun doute: la forme est accentuée sur la dernière syllabe: «*Turgianacci ed Ampazinchi*»; «*Un fa minzioni dlu forru di Turghjà*»; «*Falemu au Cardu, e andemu ancu a Turghjà*»; «*Turghjà e Cardu, dun-*

*Pour les besoins de l'analyse,
nous avons découpé en tranches
notre objet d'étude, qui reste
la langue, dont il ne faut pas
oublier qu'elle constitue
une entité globale, faite de sons,
de mots, mais aussi de textes
et bien d'autres choses encore.*

qua adìu!» «Turghjà è malsana; sparisce e un tarda a mora». Turghjà est donc vraisemblablement issu d'une forme avec le suffixe habituel - anu [ou - ana, - ani...] et formé sur un nom de personne [cf. en Italie Torgiano sur TORSIUS [Dizionario di toponomastica 1990, UTET]. A la base du toponyme corse on peut aussi supposer un adjectif ou un surnom [issu de TURGULUS «gras, rond, bouffi», donc *Turgulanu et *Turghjanu après syncope] ou un dérivé du type Ulmisgianu [d'OImu] ou Burghisgianu [de Borgu; suffixe - ese [-ENSIS] + -anu [-ANUS]. Une base TURREIS «tour» a pu donner *turrisgianu* [de la tour] puis *tursgianu* et *tursgià*. Cette dernière hypothèse semble exclue car on aurait du avoir Tursgià [et non Turgjà ou Turghjà] comme Bicchisgià [IGN Bicchisano]: mais l'édition consultée [1973] comporte des incohérences qui peuvent être imputables à l'auteur mais aussi à l'éditeur. Il est toutefois surprenant de constater que les publications «corsistes» plus ou moins officielles ne donnent pas la forme accentuée sur la dernière syllabe [Turghjà] mais oscillent entre Torgia [Insee 1987] ou Torgija [R. Coti 1984, P.M. Agostini 1990]: la forme Turghjà est cependant présente dans la littérature [par exemple C. Giovoni, *Annu Corsu* 1934] et pas seulement chez P.M. De La Foata, «bon auteur» notoirement incontournable mais largement méconnu. Dans la liste ci-dessous [extraite de l'édition des *Poesie giocose* de 1973:] les toponymes non-corses sont en caractères gras: Aggiacciu; Balagna; **Barbaria**; Bastia; Biccugnani; Bonifaziu; Borgu; Busimbau; Caccia; Calcatoggiu; Calcinaggiu; Calvési; Canavaggia; Capicorsu; Cargési; Casabianda; Castirla; Ceppuniédhu; Chirinzolu; Corsica; **Crimea**; Cruzini; Cuzzanu; **Francia**; Frassiolu; Furciolu; **Galiléa**; Giuvillina; Jattaggia; Lucciana; Murzu; Niolu; Pannicala; **Pisa**; Sicchè; Sudhacarò; Travétu; Turgjà, Turghjà, Valgonu; Varchiaggia; Varracciolu; Venacu; Vezzani; Zicavu; Zigliara. Un certain nombre de toponymes de la liste [non exhaustive] que nous venons de citer compte parmi

O MUSA CAMPAGNOLA,
INDUVA L'HAI APPIATTATA
A ME RUSTAGHJA?



K

La langue corse est présente, aujourd'hui comme hier et tant qu'elle sera portée par la communauté, qui l'utilise selon ses besoins, ni mieux ni moins bien que par le passé.

Car si le corse de 2007 n'est plus le même que celui de 1907, c'est plutôt bon signe.

les «mots-forts» de l'évêque. On les retrouve, souvent à la rime, tout au long des *Poesie Giocose*, dont nous reproduisons ici les quatre premières strophes. Conformément à la norme poétique de l'époque [l'auteur est né en 1817], le premier vers de l'évêque, à la fois facétieux et moralisateur, est une invocation à *a musa campagnola*, la muse et qui fréquente les lieux chers à notre poète et réside à Ceppuniédhu [variantes relevées: Cappuniedhu [Coti] Ceppuniellu [Giovoni] Ceppunieddu, Caponiello [Web].

A NATURA E TUTTA 'N FESTA. O Cara musa, chi stà in Cep-puniédhu/E pigli frescu annant'a lu castédhu/Inni sapari a lu Pinzu,/In Ciaccalda e innu Pinédhu,/Dundi facili la vena/Corri sempri e corri piena.; Già spicchia l'alba, risplendi la cudhina;/E primavéra, l'Aprili s'avvicina;/Dimmi, ó musa campagnóla,/Dormi ó veggì stamatina?/Si tu sé inni Vad-hiccióli,/Vurria ditti dui paróli.; Si tu sé junta sbrumata daa lamaggia,/Di Frassiolu, dlu Buscu, o dla Palaggia,/Si tu un dormi inni Scatoggia,/Inni Jerbi o inna Jattaggia,/Spunta u soli innu Linari,/Canticchiemu, stu ha'vagari.; Di quando in quando, tu sopra a Panicala/Stendi lu bulu, e qui raccogli l'ala;/Cara ninfa, incurunata/Da lu Pinzu tu ni fala,/Veni alé-gra a la Fuata:/Ci faremu una cantata.

LE CHANT DE LA FOUGÈRE (DA MONTESTREMU A U MARE).

Le chant de l'Évêque s'est éteint. Il continue cependant de résonner, et à l'époque de la mondialisation, certains thèmes perdurent: les noms de lieux conservent leur pouvoir de fascination comme en témoignent les productions linguistiques actuelles. La langue corse est présente, aujourd'hui comme hier et tant qu'elle sera portée par la communauté, qui l'utilise selon ses besoins, ni mieux ni moins bien que par le passé. Car si le corse de 2007 n'est plus le même que celui de 1907, c'est plutôt bon signe. «C'est un lieu commun que les langues, toutes les langues, se dégradent, s'abâtardissent, s'appauvrissent: ce qu'elles

perdent était si beau, ce qu'elles acquièrent était si mal fichu, aucun locuteur n'y contredira. C'est faux. Le regret et la méfiance, dans le domaine de la langue, n'ont point d'autre fondement que cette malheureuse tendance de l'homme à idéaliser son passé et à s'alarmer de son futur immédiat» [G. Genot 1998]. Aujourd'hui en Corse il n'est pas rare d'entendre au cours de la même soirée *A canzona di a rustaghja* [De La Foata] et *A muntagnera* [M. Acquaviva], écrites à un siècle d'intervalle. Nous n'entendons établir aucune comparaison ni aucune hiérarchie entre ces deux textes, ni avec d'autres productions anciennes ou nouvelles. Au delà de leurs qualités linguistiques respectives, leur point commun est l'utilisation littéraire et symbolique des noms de lieux. On peut noter que l'évocation des toponymes semble inévitablement liée à celle de la vie rurale traditionnelle. De La Foata met en scène un paysan qui a perdu sa serpe [*rustaghja*] dans un champ de fougère [*filetta*]. Le groupe musical corse A Filetta met en scène un chevrier [*capraghju*] sur les sentiers de la transhumance [*a muntagnera*]. La différence est peut-être qu'au siècle dernier le travail des champs était le lot quotidien, alors qu'aujourd'hui l'adresse au chevrier a inévitablement une couleur nostalgique. Après la muse de Ceppuniedhu, voici donc celle de Caprunale, évoquée par M. Acquaviva et GC. Acquaviva, www.l-invitu.net].

A MUNTAGNERA. Ch'ellu si n'hè scorsu maghju/sarà più d'una simana: /approntati, o capraghju! /a'lascià pia-ghja è calmana /ch'ai da fà l'altu viaghju /dopu ghjuntu in Barghjiana.; Avvedeci, o Falasorma! /Cù i parenti è l'amichi /Sempre liati à Niolu /per e gioie è i castichi /da Montestremu à u mare /avemu listessi antichi.; Sbuccarè in Caprunale /Guardendu da altu à bassu /supranendune à O'mita /è a funtana di u Tassu /basgiati a croce nova /ch'i a vechja ùn s'hè più trova.; Eccu a Mirindatoghja, /ti riposa di a cullata /ma fà casu à a capra /ch'ella ùn si sia sbandata /sè tù voli esse in Puscaghja /tranquillu pè a nuttata. ■



PATRIMOINE

Rendez-vous aux jardins

Depuis 2003, les Rendez-vous aux jardins célèbrent la richesse et la diversité des parcs et jardins en France et dans 22 autres pays européens participants autour d'un thème choisi. Pins du quartier du Loreto, oliveraies des collines du Salario et des Milelli, jardins secrets du centre ville entre cours Napoléon et rue Fesch, jardins botaniques du Grand Hôtel Continental et du château de la Punta, parc Berthault, bois des Anglais... L'urbanisation a modifié, parfois rogné ou effacé certains espaces verts d'Ajaccio, tandis que d'autres ont survécu. Via son Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, la Ville d'Ajaccio propose de les redécouvrir à travers une série de rendez-vous. Le 5, à 10 h, au Palais Fesch, un parcours spécial est consacré à l'histoire du paysage, au travers des collections de toiles et dessins du musée. Le 6, à 10 h, c'est une promenade guidée dans ce « jardin sauvage entre terre et mer » qu'est le site de

la Parata, en s'arrêtant tout autant sur son patrimoine naturel [faune et flore] que sur son patrimoine historique. Tous les 6, à 16 h, une marche vers le cimetière des enfants de Castellucciu, qui invite à se remémorer un épisode peu glorieux du Second Empire, celui de la Colonie horticole de Saint-Antoine qui ouvrit ses portes en 1855 : un bain où durant 11 ans quelque 1600 enfants et adolescents, envoyés en Corse après avoir été condamnés pour « conduite jugée nuisible à l'ordre public », furent détenus afin d'effectuer des travaux agricoles et des travaux de force. Plus d'une centaine d'entre eux y sont morts, de maladie ou sous les mauvais traitements et reposent, loin de chez eux, dans ce petit cimetière. Le 7, à 10 h, rendez-vous au domaine des Milelli, ancienne villégiature de la famille Bonaparte après avoir été la propriété des Jésuites ; situé au cœur du vallon de Saint-Antoine qui jadis était exclusivement dédié aux activités agricoles, son oliveraie est un des derniers témoignages encore intacts de cette époque bien révolue. Visites sur réservation [info.ciap@ville-ajaccio.fr].

Du 5 au 7 juin 2026. Ajaccio. 04 95 26 80 66 & ciap.ajaccio.corsica

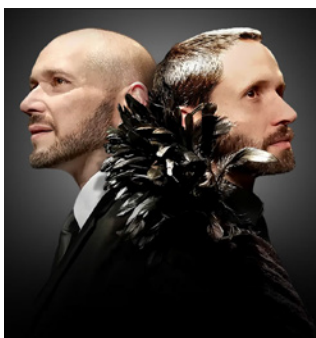
SPECTACLE MUSICAL

Ni Brel ni Barbara

Laurent Brunetti est auteur et interprète ; **Laurent Pacchioli** est pianiste, compositeur et interprète. Tous deux sont Suisses. Ils se sont rencontrés sur un plateau de télévision en 2006 et ont très vite décidé de travailler ensemble. Ils ont commencé par écrire des chansons, puis ils se sont formés au jeu d'acteur et se sont alors tournés vers la création de spectacles où chanson et théâtre sont indissociables, en créant la compagnie Les Monsieur Monsieur qui travaille entre la France et la Suisse. Après *Pêcheurs de Rêves*, dans lequel ils interprétaient leurs propres œuvres, ils ont souhaité raconter comment celles-ci sont nées et aborder la grande question que peuvent se poser certains auteurs et compositeurs : « Où est la frontière entre l'imitation et la création ? » *Ni Brel ni Barbara* est un regard dans les coulisses de la création d'un spectacle, mettant en scène deux artistes désireux de rendre hommage à Jacques Brel et à Barbara en évoquant leur amitié. Mais très vite, durant leurs répétitions, se pose un problème de taille car leurs visions s'opposent radicalement : l'un se sent totalement habité par Barbara tandis l'autre refuse catégoriquement d'imiter Brel. Portés par les chansons de ces deux légendes, les deux amis cherchent à affirmer leur identité, faire valoir auprès de l'autre sa propre vision de ce que doit être ce spectacle. Mais ils se retrouvent dans une confusion totale. Les époques et les rôles se mélangent. Entre chansons mythiques, dialogues savoureux et situations inattendues, le spectacle navigue entre répétition et représentation, entre réalité et souvenirs, transportant le public de l'Olympia à Bobino, du rire à l'émotion. Loin des hommages si scrupuleusement appliqués qu'ils en deviennent figés, une création facétieuse, accessible à tous les publics.

Le 6 juin 2026, 20 h 30. Spaziu culturale Natale Rochiccioli, Cargese.

04 95 52 95 14 & www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/



MUSIQUE

Jazz dans les vignes

Une soirée où se marient musique live, paysages et plaisirs du vin, avec l'artiste **David Walters**. Né à Paris avant de s'installer à Marseille, David Walters a grandi entre une mère martiniquaise et un père originaire de Saint-Kitts-et-Nevis, dans les petites Antilles. Repéré dans sa jeunesse pour ses prouesses sportives, en athlétisme plus précisément, il s'oriente tout d'abord vers un parcours en sports-études. Mais à la suite de blessures, il doit renoncer à une carrière sportive. C'est alors qu'il découvre peu à peu la musique et débute une activité de DJ. Étranger à la pratique musicale jusqu'ici, c'est au contact de musiciens qu'il va apprendre et se familiariser progressivement avec les structures mélodiques. En 2006 paraît son premier album, *Awa*, condensé de percussions, chant, soul, hip-hop et d'instruments variés (congas, guitare, vielle à roue). Au fil du temps, il a développé et peaufiné sa propre identité musicale, mélange de beats électroniques et de folk acoustique sous influences afro-caribéennes, portée par des textes majoritairement en créole. Son dernier album, *Ti Love*, est sorti fin janvier 2026.



Le 9 juin 2026, 19 h. Domaine du Comte Peraldi, Mezzavia.

04 95 22 37 30

& my.weezevent.com/jazz-dans-les-vignes-2

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Elisabeth MILLELIRI

ON MÉRITE MIEUX QUE LA MÉRITOCRATIE

En 2027, les Français éliront un nouveau président de la République. Les appelés -puisque'il faut les nommer ainsi, quand bien même ils seraient les seuls à avoir entendu un appel- se bousculent au portillon. Tous ont de grands et beaux projets pour le pays. Y compris ceux qui ont exercé de hautes responsabilités durant ces dernières années sans jamais mettre en œuvre ce qu'ils préconisent désormais, la main sur le cœur et l'œil sur les notes rédigées par quelque cabinet de conseil.

DIVIDE ET IMPERA

D'ici là, le 13 septembre 2026, les Suédois voteront aux élections législatives destinées à renouveler les 349 sièges de la chambre unique de leur Parlement qui désignera un Premier ministre. Pour l'heure, le parti social-démocrate, actuellement au pouvoir, domine dans les sondages. Législatives également le mois suivant en Lettonie, où la coalition de centre-droit, menée par la Première ministre Evika Siliņa est en perte de vitesse dans les sondages face à la formation d'extrême droite National Alliance et à Lettonie d'abord, parti populiste membre de Patriotes pour l'Europe au Parlement européen. Aux États-Unis, où la popularité de Donald Trump est au ras des pâquerettes, on votera le 3 novembre prochain pour les «midterms» pour élire les représentants des 435 districts congressionnels à travers les cinquante États du pays. Une élection généralement défavorable au parti du président en place. Reste à voir jusqu'où Trump sera prêt à aller pour s'éviter une défaite. En Italie, depuis ce 17 mai, on vote dans 895 des 7894 communes du pays, dont 118 de plus de 15000 habitants. La consultation s'achèvera au plus tard les 21 et 22 juin en Sardaigne où le premier tour se tiendra les 7 et 8 juin, en même temps que le second tour dans le reste du pays. Un échauffement avant les parlementaires de 2027 à l'issue desquelles seront élus sénateurs et députés. Un autre test pour Giorgia Meloni, après l'échec en mars dernier du référendum porté par sa majorité. La participation globale est en baisse par rapport aux précédentes municipales, en particulier dans le Nord et pour l'heure, entre coalitions de centre droit et centre gauche, il n'y a ni grand perdant ni grand vainqueur.

Pour l'emporter, séduire des citoyens réticents, blasés, plus d'un candidat ou d'un parti, ici ou ailleurs, joue la carte de la méritocratie. On ne saurait ratisser plus large. La plupart d'entre nous pensent être méritants et beaucoup sont convaincus de l'être infiniment plus que leur voisin, en raison de leurs origines, leur statut social, leurs convictions, leur productivité. On ne saurait, aussi, trouver meilleur moyen de fracturer davantage des sociétés où tout

est devenu prétexte à dénigrer et exclure «l'autre». Mais si le pouvoir est à ce prix...

MAGNIFICA HUMANITAS

Il y a cela dit un chef d'Etat qui porte un regard différent sur l'exercice du pouvoir et la propension à classer les individus en fonctions de mérites réels ou supposés. Certes, il n'a pas à se soucier de se maintenir en place. Dans son encyclique sur la protection de la personne humaine à l'heure de l'intelligence artificielle, Léon XIV met en garde contre «la pression de nouvelles idéologies ou de certains intérêts très puissants dans le monde d'aujourd'hui» dont celle «qui laisse entendre que chaque personne devrait mériter ou justifier sa propre valeur [...] Dans une telle perspective, la personne finit par être réduite à un moyen pour obtenir des résultats, à une ressource à utiliser ou à exploiter». Le pape invite à reconsidérer la notion de bien commun, qui ne saurait être la somme de biens individuels et dont la recherche donne vie à un peuple, entendu non comme une somme d'individus, mais comme «une réalité vivante où les personnes apprennent à se reconnaître liées les unes aux autres et co-responsables de la res publica». Cela suppose donc un engagement de tout un chacun, mais implique d'abord que pouvoirs publics, élus, s'emploient à rechercher un équilibre entre biens particuliers et bien commun, sans laisser de côté les plus faibles : «Lorsque la politique renonce à une vision à long terme et se réduit à des calculs à court terme ou à des logiques d'opposition, le langage du bien commun perd en crédibilité et les inégalités comme les fractures sociales augmentent». Léon XIV revient sur le principe d'une subsidiarité qui laisse plus de marge d'action et de décision aux individus, aux familles et corps intermédiaires; non pour justifier un désengagement de l'État mais pour orienter son action, en valorisant l'initiative des citoyens et en faisant en sorte que les choix soient pris au niveau le plus proche possible des personnes concernées. Il insiste aussi sur la solidarité comme reconnaissance concrète du fait que le destin de chacun est lié au destin de tous, car «personne ne se sauve tout seul»* et qu'une subsidiarité sans solidarité se transforme en simple défense d'intérêts particuliers tandis qu'une solidarité sans subsidiarité dégénère en assistanat qui ne favorise pas la responsabilité. À l'heure où le discours «on n'a pas encore essayé...» se fait insistant et où on abuse volontiers de l'image du clocher au centre du village, tester cette approche qui met l'humain au centre de la politique ne semble guère tenter ceux qui aspirent à gouverner. Trop complexe, sans doute. ■

*Encyclique du pape François, Fratelli tutti



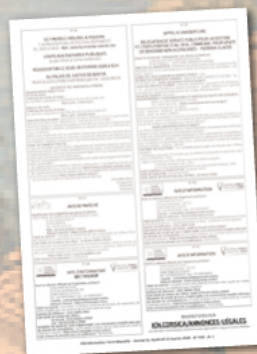


INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

Hebdomadaire d'informations générales et d'annonces légales



Les annonces légales en Corse en toute sérénité



Simplicité, conseil, conformité, publication rapide !

Passez vos annonces légales en ligne 24h/24 - 365 jours par an
icn.corsica/annonces-légales

CORSICAPRESS EDITIONS (InformateurCorseNouvelle)
114 rue Claude PAPI - ZI d'ERBAJOLU - Immeuble AGOSTINI 20600 BASTIA
Secrétariat: 04 95 32 04 40 - Mail : jfa@arelli.com